



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

FICHE D'INSTRUCTION

ACCOMPAGNEMENT DE PROJET

Lorsqu'un projet ne peut pas trouver de réponse adaptée en mobilisant les seules ressources locales en matière d'ingénierie, le délégué territorial peut formuler une demande d'accompagnement renforcé auprès du siège de l'ANCT.

Pour ce faire, le délégué territorial ou son représentant adresse sa demande au chargé de mission territorial du pôle interface via le formulaire ci-dessous, qui précise notamment :

- l'intitulé du projet,
- le statut et le nom du ou des porteurs du projet,
- un descriptif synthétique du projet et du contexte dans lequel il se situe (origine du projet, existence d'un diagnostic, inscription éventuelle dans une contractualisation...),
- le stade d'avancement du projet et, le cas échéant, l'accompagnement (financier ou autre) dont il bénéficie déjà,
- la nature du besoin d'accompagnement.

Ces informations doivent permettre de constater l'insuffisance de ressource locale en ingénierie et de la fragilité économique, sociale ou démographique et financière de la collectivité porteuse du projet.

Intitulé	Chargé(e) de projet CRTE
Porteur	CCVBA
Descriptif synthétique	<p>Chargé(e) de contribuer à la définition du projet de territoire et à la stratégie de mise en œuvre du plan de relance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> • Analyse de l'existant : état des lieux et détermination des forces et faiblesses • Analyse de l'environnement : potentiel et détermination des opportunités/menaces • Synthèse des attentes et besoins des acteurs du territoire (institutionnels, économiques, associatifs, habitants) • Identification des tendances et perspectives • Définition des enjeux et des besoins en lien avec les documents stratégiques de planification (SRADDET, SCOT, PCAET, PLU) • Prise en compte des impacts de la crise sanitaire sur les habitants, les acteurs économiques et sur les finances des Communes et de la Communauté de communes • Formaliser le bilan écologique, social et financier du territoire - Elaboration du projet de territoire en concertation avec l'ensemble des acteurs : <ul style="list-style-type: none"> • Définir la stratégie de transition écologique et de cohésion sociale du mandat • Hiérarchiser les effets et impacts des axes d'intervention et leur coût • Proposer un plan d'actions pour la CC mais aussi pour les Communes lorsque cela sera pertinent et que les projets poursuivent l'ambition de servir les transitions écologiques, sociales, démographiques et numériques • Etablir un calendrier de mise en œuvre • Concevoir une fiche action par projet comprenant pour chacun d'eux les impacts attendus et une planification des ressources à mobiliser (juridiques, financières, techniques et humaines) • Proposer des indicateurs et des outils d'évaluation • Faire de l'évaluation un temps d'analyse partagée et favoriser la communication interne et externe • Animer le comité des partenaires - Elaboration du CRTE en lien étroit avec le/la chargé(e) de recherche de financements notamment pour les annexes financières.
Typologie de territoire et contexte territorial	<p>Communauté de communes de 27 840 habitants composées de 10 Communes, toutes de moins de 10 000 habitants. EPCI rural très engagé dans la transition écologique</p>
Définition du besoin	<p>Ingénierie stratégique. Actuellement, manque de moyens adaptés pour mener à bien le diagnostic et la construction participative du projet de territoire.</p>

Première analyse du sujet	
Proposition d'intervention de l'Agence	
Modalités de mise en œuvre	
Pilotage en interne	
Ressources mobilisées	
Calendrier prévisionnel	
Acteurs impliqués ou à impliquer	

Proposition d'accompagnement par l'ANCT (*à remplir par le Pôle interface et contrats territoriaux*) :